

Le 7 décembre 2017

## Soins non programmés : reconnaître la place de la médecine libérale

L'organisation des soins non programmés fait partie des préoccupations des pouvoirs publics ces dernières semaines. Si la CSMF salue la volonté de mieux coordonner tous les acteurs, elle rappelle que les médecins libéraux sont déjà fortement mobilisés et prennent en charge une grande partie des soins non programmés dans le cadre de la permanence des soins.

Il faut bien reconnaître que ces dernières années, tout a été fait pour orienter les urgences ressenties par les patients vers les structures hospitalières, y compris pour les problèmes les plus banaux. On se souvient encore des visites dans les hôpitaux lors d'épisodes grippaux de la précédente ministre de la Santé qui rendait hommage aux personnels hospitaliers, en oubliant complètement les médecins libéraux pourtant très sollicités.

Aucun soutien réel n'a été mis en place ces derniers temps pour permettre aux médecins libéraux de prendre encore plus en charge les soins non programmés, alors qu'ils travaillent déjà 58 heures par semaine en moyenne. Le numéro unique 116-117, qui devait se déployer sur tout le territoire national au 1<sup>er</sup> janvier 2018, a été mis entre parenthèses alors qu'il est essentiel que les appels médicaux soient traités par une plateforme de régulation libérale d'accès simple.

Seule mesure timide à venir : la majoration pour la consultation en urgence par un médecin spécialiste à la demande du médecin traitant prévue dans la convention de 2016. Pourtant, le simple recours aux urgences hospitalières a un coût majeur pour la collectivité, dix fois plus élevé qu'une consultation chez le médecin généraliste.

La CSMF se tient à la disposition de la mission parlementaire annoncée sur les soins non programmés pour obtenir la reconnaissance et une vraie place pour la médecine libérale.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

[jp.ortiz@csmf.org](mailto:jp.ortiz@csmf.org)

Relations presse : Shakti Staal

01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08

[com@csmf.org](mailto:com@csmf.org)

*Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et l'UMESPE (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.*

*Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.*

*Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.*